

Conseil Municipal du 12 Septembre 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 12 Septembre 2025 à 20h30 à la Mairie d'Albas.

Présents : Jean-Pierre ALAUX, Denis BOUCHUD, Monette DESTAMPES, Adrien

GARRIT, Didier GUYOT, Louis-Jean HALLE, Alicia MATHIS, Marie-France QUEBRIAC, Yolande REILHE, Daniel ROUDIERE, Jolanda VAN DE LAAR.

Absents excusés : Marc DECOUDIN a donné pouvoir à Jean-Pierre ALAUX

Christophe DELARGE a donné pouvoir à Monette DESTAMPES

Jacqueline WEGNER a donné pouvoir à Jolanda VAN DE LAAR

Marie-France QUEBRIAC est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2025.

Le projet de procès-verbal de cette séance a été envoyé aux conseillers municipaux préalablement. Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 16 mai 2025 est approuvé à l'unanimité et signé.

Demande de subventions auprès du Département, de la Région, de la communauté de Communes et des fonds Européens (LEADER) pour la Salle Polyvalente.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour faire les demandes de subventions auprès de ces organismes.

Accord à l'unanimité.

Décision modificative suite à l'attribution de deux subventions.

Suite à la notification d'attribution de la subvention de l'Etat de 100.000€ pour la réhabilitation d'un bâtiment communal en espace associatif et ses abords, place de la dîme à ALBAS il y a lieu de prendre la décision modificative suivante :

- + 100 000 € sur l'opération n°149 « Salle Multiculturelle » en recettes d'investissement
- + 100 000 € que l'on affecte à l'opération n°158 « Logement rue du Pal » en dépenses d'investissement.

Suite au versement de la subvention de la Région d'un montant de 4 940€ liée à la sécurisation du parvis de la mairie il y a lieu de prendre la décision modificative suivante :

- + 4 940 € sur l'opération n°136 « Bâtiments communaux » en recettes d'investissement
- + 4 940 € que l'on affecte à l'opération n°162 « Jardins suspendus du Pal » en dépenses d'investissement.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Validation des devis des missions de sécurité et bureaux de contrôle pour la Salle polyvalente.

Mr le Maire rappelle que les contrôles sont obligatoires et se font au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Il nous informe de la réception des devis :

- Contrôle technique : APAVE 2 116 € HT
VERITAS 2 650 € HT
- Coordination SPS : APAVE 3 125 € HT
VERITAS 2 125 € HT

Sont retenus les devis de l'APAVE pour la mission de contrôle technique (2 116 € HT) et de VERITAS pour la mission de coordination SPS (2 125 € HT).

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Déplacement provisoire du bureau de vote à la faveur des élections municipales (Mars 2026).

Le bureau de vote des prochaines élections municipales des 15 et 22 mars 2026 est provisoirement déplacé dans les locaux de la Mairie rue Ernest Lafon en raison des travaux prévus à la salle voutée.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Refacturation des frais liés au bail de M. LEPERE Cédric.

Les frais d'huissier et de remise en état de l'appartement seront imputés à sa caution et en cas de dépassement seront refacturés à Mr LEPERE Cédric voire à sa cautionnaire Mme BER-TATO Adeline.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Examen à la demande de M. PRIEUR Simon et vote sur le principe de la cession d'environ 6m2, rue des remparts.

Mr le Maire présente le projet de Mr Simon PRIEUR visant à acheter 6m² du domaine public pour sécuriser sa terrasse (côté est). Il est proposé la somme de 300€ pour la cession de la parcelle rue des Remparts.

Le Conseil Municipal donne son accord à 13 voix pour et 1 abstention.

Demande de rétrocession d'une case de columbarium au profit de la Commune d'Albas.

Pour des raisons personnelles Mr DELAMARE déménage et souhaite libérer une case du columbarium achetée il y a 3 ans pour 300€.

Le Conseil Municipal propose à l'unanimité de rétrocéder à Mr DELAMARE les 2/3 de cette somme soit 200€.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Questions diverses :

- Parking de la Combolière :

Mr Garrit souhaite une précision quant à la place attribuée. Mr le Maire informe qu'une place ne peut être attribuée qu'à un véhicule de commerce. En l'occurrence il s'agit de celui de Mme BRETON Tracy (Cuisine d'ici - Mets d'ailleurs), laquelle paie à la commune une patente fixée à 50 € annuel.

A ce propos, Mr le Maire rappelle les dotations du Département pour l'agrandissement de ce parking, soit 4.058,97€ au titre des amendes de police.

- Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un virement de crédit a été réalisé suite à la réception d'une facture de la FDEL pour la dissimulation du réseau à Cénac comme suit :
 - + 3 569 € sur l'opération n°150 « Etude pluvial Cénac » en dépenses d'investissement
 - - 3 569 € sur l'opération n°149 « Salle Multiculturelle » en dépenses d'investissement
- Maison VIVAS :

Mr le Maire a eu connaissance des devis des travaux qui commenceront 2^{ème} quinzaine d'Octobre et seront effectués par l'entreprise Rouquié de Sauzet. Il s'agit de graves désordres menaçants la façade de la rue de la Carrière. Leur exécution évitant une mise en péril de l'édifice.
- Mr Roudière rappelle que le panneau « interdiction de stationner » dans la rue Gustave Guiches a été détérioré. Mr le Maire précise qu'il sera remis en place sous quinzaine.
- Mme Reilhé demande pourquoi la bâche à incendie n'a pas été utilisée lors du dernier incendie à Rivière-Haute. Mr le Maire explique que cette réserve est obligatoire à cet

emplacement et qu'en fonction de l'ampleur de l'incendie ce sont les pompiers qui décident de son utilisation ou pas, en fonction de la pression d'eau nécessaire.

- Mr Roudière et Mr Hallé s'interpellent sur le devenir de la ruine suite à l'incendie ravageur à Rivière- Haute (maison Jérôme Sarre et Eric Harnisch) et sur le dépôt de ferraille de la maison Frezals.

S'agissant du premier cas, Mr le Maire a été informé le co-proprétaire que la ruine de Rivière-Haute fait actuellement l'objet d'une indemnisation. Suivra la démolition de la ruine.

Quant à la maison Frezals il s'agit d'une propriété privée sur laquelle nous pouvons intervenir difficilement.

- Contentieux Chemin de Circofoul :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'audience qui devait avoir lieu le 2 septembre a été reportée au 4 novembre à la demande de l'avocat de M. Mauquié.

Date du prochain Conseil Municipal :

Date non définie mais certainement fin Septembre/début Octobre pour validation des appels d'offre liés à la réfection des deux appartements de la rue du Pal.

Plus aucun membre ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 21h40.